

SESSION SPÉCIALE DU 16 AVRIL 2003

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mercredi le seizième jour du mois d'avril en l'an deux mille trois, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20:00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jean Lecours

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Michel Cameron

Absents : Jean-Pierre Ducruc
Sylvain Boulianne
Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant corps complet.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 2 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Salle de quilles de Sainte-Croix – Renouvellement du bail
- 3) Construction d'un garage municipal
 - Décompte progressif # 1 (entrepreneur)
- 4) Procureur de la municipalité – Mandat
- 5) Prolongement des services rues Laurier & projetée (versant sud)
 - Mandat

Levée de l'assemblée

109-2003 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

110-2003 **SALLE DE QUILLES DE SAINTE-CROIX – RENOUELEMENT DU BAIL**

ATTENDU QUE le bail pour la location de la salle de quilles viendra à échéance le 31 mai 2003;

ATTENDU QUE notre locataire, M. Édouard Bouchard de Lotbinière, désire renouveler ses engagements pour une période de cinq (5) ans, avec une option d'une année supplémentaire à l'échéance, et ce conjointement avec Mme Pauline Fortier;

ATTENDU les nombreux investissements faits par le locataire tout au cours de son premier mandat;

ATTENDU QUE ce conseil désire louer au prix du marché et acquérir les investissements faits par le locataire, à amortir sur une période de 6 ans;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 AVRIL 2003

ATTENDU QUE la 6^{ième} année d'amortissement demeurera la propriété entière du locateur, sans indemnité, à défaut par le locataire d'exercer son option d'une année supplémentaire ou de renouveler pour un autre terme;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Édouard Bouchard et Mme Pauline Fortier aux conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 60 mois débutant le 01 juin 2003 pour se terminer le 31 mai 2008;
- Option d'une année supplémentaire, à l'échéance, aux mêmes conditions et selon acceptation entre les parties;
- Loyer mensuel de 400. \$ / mois (4,800. \$ / année ou 24,000. \$ / 5 ans), en sus des taxes TPS & TVQ;
- Les taxes municipales et scolaires sont à la charge du locataire et sont en sus du loyer mensuel, lesquelles devront être payées directement par le locataire; une preuve de paiement des échéances devra être fournie au locateur. De plus, le non-respect des échéances sera considéré comme une dérogation aux obligations du locataire en vertu du bail;
- Acquisition des investissements faits par le locataire et dont les estimations totalisent 33,356. \$ (description en annexe du bail à intervenir);
- Autres conditions selon le bail actuel.

Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit bail à intervenir entre les parties.

CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

111-2003

DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 (ENTREPRENEUR)

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter le décompte progressif # 1 relativement aux travaux de construction d'un garage municipal, selon la recommandation du Groupe-conseil Roche ltée datée du 09 avril 2003, et d'autoriser le paiement d'une somme de 53,800.48 \$ à Construction C.J. Picard inc., aux termes du contrat intervenu entre les parties le 17 février 2003.

PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ - MANDAT

Sujet annulé.

PROLONGEMENT DES SERVICES RUES LAURIER & PROJETÉE (VERSANT SUD)

112-2003

MANDAT

ATTENDU l'offre de service du Groupe-conseil Roche ltée datée du 8 avril 2003 pour le prix de 1 200. \$, taxes en sus, pour l'étude sur le prolongement des services des rues Laurier & projetée;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater le Groupe-conseil Roche ltée afin de procéder à l'estimation de trois (3) options, ainsi que la vérification de la capacité du réseau d'égout domestique existant à recevoir les eaux résiduaires provenant de ces nouvelles surfaces.

113-2003

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de lever la présente session à 20 : 14 heures.

Jean Lecours, maire

Bertrand Fréchette, secrétaire-trésorier